

**Motion du 11 mars 2026 de Mmes et MM. Maxime Provini, Rémy Burri, Nathalie Jaggi, Alexandre Wisard, Yves Herren, Luc Zimmermann, Amar Madani, Egzon Mehmeti, Bernard Wyssa, Alia Meyer et Patricia Richard: «Pour une application systématique et progressive des sanctions en matière d'incivilités dans l'espace public».**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la qualité de vie en ville de Genève repose sur le respect des règles garantissant un usage harmonieux de l'espace public;
- que les incivilités, telles que les déjections canines non ramassées, le *littering* (rejet de déchets dans les rues), les crachats, les mégots jetés au sol, l'abandon de déchets, le stationnement gênant, encore le dépôt ou le stockage anarchique de vélos et trottinettes ainsi que le stockage sauvage de matériel de terrasse, dégradent le cadre urbain,
- que ces comportements engendrent des coûts importants pour la collectivité et un sentiment d'injustice pour celles et ceux qui respectent les règles;
- que les bases légales existent déjà au niveau communal et cantonal;
- que l'efficacité du dispositif repose sur la responsabilité citoyenne, mais aussi sur l'application systématique des sanctions et sur une prise en compte effective de la récidive;
- que le principe de proportionnalité implique une gradation claire et cohérente des sanctions,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à veiller à l'application systématique des dispositions réglementaires et légales en matière d'incivilités relevant des compétences communales;
- à renforcer les contrôles ciblés dans les secteurs identifiés comme particulièrement touchés par ces incivilités;
- à examiner, dans le respect des bases légales existantes et en coordination avec les autorités cantonales compétentes lorsque nécessaire, la mise en œuvre d'un régime progressif en cas de récidive, incluant une majoration systématique des sanctions et une aggravation significative en cas de récidives répétées;

- à présenter annuellement au Conseil municipal un rapport indiquant le nombre d'amendes infligées par catégorie d'incivilité, le nombre de cas de récidive constatés et une évaluation de l'efficacité des mesures;
- à accompagner ces mesures par des actions ciblées de sensibilisation et de prévention rappelant les règles applicables et la responsabilité individuelle.